

## La Vigie se positionne sur les projets des élus

L'association de la Vigie, par la voix de son président, Jean-Baptiste Durand, tient à exprimer sa position sur les arrêts du Plan local d'urbanisme (Plu) de Brétignolles et du Schéma d'occupation territoriale (Scot) du Pays de Saint-Gilles.

### « Un projet déjà condamné »

« La communauté de communes du Pays de Saint-Gilles a pris le projet du futur port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer à son compte. Ainsi, les élus communautaires ont engagé tous les résidents des quatorze communes dans les dépenses d'un projet déjà condamné, expose Jean-Baptiste Durand. Ils ont approuvé le Scot, ce qui veut dire que les décideurs des treize autres communes s'engagent à approuver la dégradation du site de la Normandelière. Les élus ont supprimé la coupure d'urbanisme de la Normandelière au profit du projet de port. Notre association rappelle les sept avis négatifs lors de l'enquête publique de 2011, et déplore la position de faire croire aux Brétignolais l'utilité publique et économique d'un tel projet, qui va à l'encontre de la loi littorale et des exigences environnementales. »

### Des doutes sur le Plu

Sur l'arrêt du Plu, approuvé lors du dernier conseil municipal, l'association de la Vigie a aussi des doutes. « La commune se réfère au Scot et commet les mêmes erreurs d'ap-



*Jean-Baptiste Durand, président de la Vigie, devant les sites du Marais Girard et de la Normandelière, au fond, que l'association tient à défendre.*

préciation du site, mais il sera soumis à une enquête publique qui donnera ses observations et des recours pourront être engagés, explique le président de l'association. Car la municipalité peut se targuer de la création d'une ceinture verte, mais celle-ci existe déjà naturellement. Par contre, elle ne parle pas de la destruction d'une zone naturellement verte en lien avec la bande littorale. Enfin, la Vigie exige que la coupure d'urbanisme de la Normandelière soit intégrée aux documents d'urbanisme et d'y introduire le classement Espace remarquable. »

**Samedi 13 août**, à 18 h, la Vigie organise son assemblée générale, à la salle des fêtes de la rue de la Gîte. Ouvert à tous.